

**Règlement Intérieur 2021 (version 1<sup>er</sup> Janvier 2021)**  
**ASSOCIATION DES RETRAITES DU GOLF D'ENTREPRISE EN LR**

**Membres du Bureau**

Président : Christian LACABANNE [c.lacabanne@orange.fr](mailto:c.lacabanne@orange.fr) 06 82 72 91 81  
Adresse : 3, impasse des Iris, 34170 CASTELNAU LE LEZ  
Trésorier : Jean-Marie CHENEAUX [jmcheneaux@wanadoo.fr](mailto:jmcheneaux@wanadoo.fr) 06 60 82 42 84  
Secrétaire : Alain CAVADORE [cavadore.alain@orange.fr](mailto:cavadore.alain@orange.fr) 06 75 13 42 31

**Membres associés**

Jean BOUDON - Chargé de la gestion informatique des résultats de compétitions  
Alain SCHEIER - Chargé de la gestion du site Internet

**Commission Sportive**

La commission Sportive est chargée de l'organisation des compétitions : planification, négociation avec les terrains de Golf et les restaurateurs, gestion et convocations aux compétitions, achats de lots. Elle est désignée par le Bureau en fonction des compétences recherchées. Elle a vocation à former de nouveaux animateurs de compétitions, pour assurer le renouvellement de l'encadrement de l'association (formation à l'utilisation des outils numériques, stages spécifique Ffgolf – gestion des compétitions et arbitrage)

**Responsable de la commission sportive** : Serge CALLEC [sergecallec@sfr.fr](mailto:sergecallec@sfr.fr); 06 28 92 71 81

Membres de la commission : Jean-Bernard BARDY, Jean BOUDON, Alain CAVADORE, Jean-Marc OZIOL, Alain SCHEIER.

**Fonctionnement pratique de l'association**

Une adhésion donne droit de vote pour les AG.

Ces droits de vote sont regroupés par AS d'Entreprise.

Chaque AS élit ou désigne un responsable de championnat (appelé aussi capitaine).

Celui-ci est porteur de tous les droits de vote de son AS pour les décisions prises en AGO ou AGE.

**Règlement du Championnat individuel**

**Article 1 - Conditions de participation**

Être retraité ou conjoint de retraité, ou en préretraite sans activité.

Être âgé d'au moins 50 ans

Être licencié à la Fgolf.

Être adhérent et licencié ou rattaché à une AS Golf Entreprise des départements Aude, Lozère, P.O, Gard et Hérault

Régler une cotisation annuelle décidée en AGO, avant que ne commence le championnat.

Les adhésions sont prises par l'ARGE-LR jusqu'au 31 décembre précédant la saison concernée dans la limite de 300 joueurs. S'inscrire préalablement auprès du "responsable championnat" de son Association. Ce dernier transmettra sur fiche spécifique la liste des inscrits au président de l'association et au chargé de la gestion informatique.

Christian LACABANNE mail : [jc.lacabanne@wanadoo.fr](mailto:jc.lacabanne@wanadoo.fr) tel : 06 82 72 91 81

Jean BOUDON mail : [boudon.jean@neuf.fr](mailto:boudon.jean@neuf.fr) tel : 06 81 31 72 14

Pour l'année 2021 le montant de la **cotisation annuelle et individuelle est de 10 €**

Un chèque global, ou un virement, par AS, est hautement souhaitable, à envoyer avec la liste des adhérents à l'ARGE-LR au trésorier de l'association :  
Jean-Marie CHENEAUX 578 Rue de Coulondres 34980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE  
mail : [jmcheneaux@wanadoo.fr](mailto:jmcheneaux@wanadoo.fr) tel: 06 60 82 42 84.

## Article 2 - Formule de jeu

### Préambule

Les règles de golf approuvées par le Fédération Française de Golf s'appliquent dans le cadre de notre championnat des seniors retraités.

Pour toutes les compétitions, il est décidé de placer la balle, uniquement sur les zones tondues ras, à une carte de score.

Chaque membre s'engage à respecter ces règles, ainsi que les articles du présent règlement intérieur, au même titre qu'il respecte l'étiquette sur un parcours de golf.

Le championnat est individuel, mais pour en faciliter le fonctionnement, chaque AS désignera un "capitaine" chargé d'assurer la liaison entre les joueurs, le bureau et la commission sportive.

### Stableford individuel en net et en brut

Le championnat se déroule toute l'année, en principe le mardi, sur 11 tours (10 tours conventionnels et 1 tour final) chaque tour donnant lieu à l'attribution de points.

Les points attribués correspondent

- 1) aux résultats en net stableford pour toutes les Séries
- 2) aux résultats en brut pour les 1ères Séries Dames et Messieurs et 2ème Série Messieurs,

Le classement annuel (dames et messieurs) est effectué sur le total des 8 meilleurs tours.

Les tours se jouent sur 10 Golfs différents (si possible) par poules.

Les poules sont établies en début d'année à la suite des inscriptions annuelles.  
Il n'est pas possible pour un joueur d'une poule de jouer dans une autre poule.

▬

## Article 3 - Tableau des classements

Le classement retenu en 2021 est le suivant :

Dames	1° Série	index	<b>0 à 30.5</b>	Brut et net
Dames	2° Série	index	<b>30.6 à 53.5</b>	Net
Hommes	1° Série	index	<b>0 à 22.9</b>	Brut et net
Hommes	2° Série	index	<b>23.0 à 29.5</b>	Brut et net
Hommes	3° Série	index	<b>29.6 à 54</b>	Net

Les index constituant les « bornes » de chaque Séries sont redéfinis chaque année après les inscriptions pour équilibrer numériquement les 2 séries dames et les 3 séries messieurs.

Quelle que soit l'évolution de l'index des joueurs au cours de l'année, ils restent inscrits dans la série où ils figuraient au 1 er janvier de la saison de championnat.

Lors de l'inscription a un tour, si l'effectif est supérieur à 108, les anciens salariés des clubs d'entreprise et leur conjoint(e) sont prioritaires pour les inscriptions. Aucune équipe d'AS ne pourra présenter plus de 30 joueurs à une compétition.

Nota : exceptionnellement, dans certains tours où les effectifs sont peu nombreux, pourront être acceptés comme "invités" quelques joueurs qui ne remplissent pas complètement les conditions requises. Ils ne seront pas classés dans le "championnat".

Le Règlement intérieur Senior Retraités Golf d'Entreprise est revu, en fin de saison chaque année au cours de l'AG de l'AS.

#### **Article 4 – Certificat médical :**

L'inscription, sur RMS (base de données de la Ffgolf), du certificat ou du questionnaire médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition est obligatoire pour participer à toute compétition.

#### **Article 5 – Retard ou absence :**

L'heure de rendez-vous des joueurs est fixée une heure avant le départ du shot-gun. De ce fait, sera considéré comme en retard, tout joueur n'ayant pas retiré sa carte de score à l'accueil du golf, 15 minutes avant le départ. Le joueur en retard pourra malgré tout rejoindre la partie dans laquelle il était prévu qu'il joue, indépendamment de l'avancement de la partie.

Les résultats seront validés nuls dans le cadre de notre compétition golf d'entreprise.

Tout joueur en retard ou empêché de venir est prié d'avertir son capitaine d'équipe, qui préviendra l'organisation de la compétition, ou l'accueil du golf, dans le cas d'un forfait de dernière minute. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par l'organisateur en concertation avec le capitaine d'équipe.

#### **Article 6- Carte de score non rendue :**

Les cartes de score doivent être rendues ensemble, c'est-à-dire par les joueurs composant la partie. Lorsqu'une carte de score n'est pas rendue, le joueur est disqualifié et il encourt les pénalités prévues. Il en va de même si l'ensemble de la partie n'a pas remis les cartes.

#### **Article 7– Respect des règles de golf – respect de l'organisation :**

La participation à toute compétition implique une connaissance des règles de golf de la part des joueurs. Le non-respect des règles de golf, que ce soit par méconnaissance de ces règles ou par le fait de tricherie, est passible de sanctions prononcées par le président de l'ARGE-LR (ou de son représentant), assisté des membres de la commission sportive et des capitaines des AS concernés.

Tout manquement (non-respect des règles, tricheries...) est recevable s'il est constaté par deux participants d'une même partie. Dans ce cas le marqueur ne doit pas signer la carte du joueur incriminé et doit informer le comité.

Le comité peut aussi prononcer des sanctions conformes aux règles de la Ffgolf.

#### **Article 8 - Conditions de jeu**

Les conditions de jeu peuvent varier d'une compétition à l'autre, notamment par le fait que la majorité des compétitions est organisée pour un même golf à un certain intervalle, avec parfois des conditions météo très différentes. Pour autant, la saisie des résultats de notre championnat ne prendra en compte que les scores transmis par les secrétariats des golfs, avant intervention correctrice de la Ffgolf.

Scores transmis à la Ffgolf : sont transmis à la Ffgolf uniquement les scores réalisés sur des parcours étalonnés et conformes à leur étalonnage (pas de green d'hiver, pas moins de 18 trous).

Enregistrement des scores sur le site Golf Corpo : Tous les scores ont vocation à être enregistrés sur ce site sauf dans les cas suivants, explicités par des exemples :

*Sur un même golf les poules A et B jouent dans des conditions conformes à l'étalonnage.*

*Lorsque vient leur tour, les poules C et D jouent sur des greens d'hiver ou ne font pas 18 trous, ou encore voient leur compétition annulée sans possibilité de report.*

*Dans ces cas, les résultats d'A et B sont transmis à la Ffgolf, mais pas reportés sur le site Golf Corpo, par équité.*

*Les 4 poules ABCD verront en revanche leur présence à cette compétition retenue pour compter dans les 8 compétitions requises pour participer à la finale.*

## **Article 9 - Réclamations**

Toute suspicion d'anomalie lors de l'affichage des résultats, soit sur le site Golf Corpo, soit sur celui de la Ffgolf peut être communiquée, via le responsable de l'A.S. au Responsable de la commission sportive de l'ARGE-LR dans le mois suivant la compétition. Passé ce délai, aucun recours ne sera recevable.

## **Article 10- Cas d'annulation d'une compétition**

Une compétition pourra être annulée la veille de celle-ci dans le cas d'une alerte météo 'orange' ou plus sur le département du golf. Dans ce cas, la compétition sera reportée. Si ce report ne s'avère pas possible, notamment à cause de la proximité de la phase finale, la compétition sera annulée et **les scores des joueurs inscrits ainsi que ceux qui auront pu jouer dans les autres poules seront entrés sur le site avec la valeur 1.**

## **Article 11– Compétition finale :**

### **11-1 Accessibilité :**

Le nombre de compétiteurs participant au 11ème tours (finale) ne peut excéder 108 participants.

Sont retenus pour la finale les joueurs ayant participé au minimum à 8 tours.

S'il reste des places disponibles pourront être inscrits des joueurs ayant joué 7 fois, en commençant par les meilleures performances en net.

En revanche si le nombre de joueurs dépasse 108, sont prioritaires les retraités de l'entreprise, les conjoints et les pré-retraités avant les extérieurs.

Il sera établi une liste d'attente pour tenir compte des derniers désistements éventuels.

### **11-2 Classement final et récompenses:**

Le classement final de la compétition portera, pour les joueurs qui totalisent au moins 8 compétitions, sur les 8 meilleurs résultats y compris le tournoi final.

Le Brut prime sur le Net dans les récompenses.

Les récompenses sont attribuées en fonction du tableau de classement (règlement général art 3 )

Ne peuvent prétendre à un prix que les personnes disputant le dernier tournoi.

Chaque personne participant à la finale mais non récompensée lors du tableau de classement et présente lors de la remise des prix se voit remettre un lot de convivialité attribué par tirage au sort.

Une coupe sera remise à l'équipe d'AS la plus souvent citée en net dans le palmarès. En cas d'égalité les AS seront départagées par le nombre de 1° prix, puis 2° prix, etc...

## **Article 12 – Repas :**

Les joueurs peuvent participer au repas qui fait suite à la compétition. Tout joueur inscrit à ce repas sera tenu de le régler, y compris dans le cas où ce repas ne serait pas pris, sauf si le restaurateur et/ou l'organisation en ont été avertis au plus tard avant le début de la compétition.

**Pour l'ARGE-LR**

**Le Président**